

COMMUNE DE COUZOU

Séance du 23 janvier 2020

Date de la convocation: 17/01/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE

Représentés: Nadine BAPTISTE par Anne BAZALGUES, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT par Sandrine RIVIERE

Excusés: Claude LAGARDE

Absents:

Secrétaire de séance: Anne BAZALGUES

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2019
- Présentation de l'ordre du jour

- Délibérations :

- 1- Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « *Agence de GEstion et Développement Informatique* »

- Autres points à l'ordre du jour :

- 1- Signalétique patrimoniale : plaque églises ouvertes du territoire de Cauvaldor
- 2- Présentation des restes à réaliser de l'exercice comptable 2019
- 3- Point sur l'organisation et le déroulement des élections municipales

- Questions et informations diverses

Délibérations du conseil:

Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de GEstion et Développement Informatique" (DE_2020_001)

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de Syndicat Mixte Fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Autres points à l'ordre du jour

Signalétique patrimoniale :

Plaque "églises ouvertes" du territoire de CAUVALDOR. Le Pays d'Art et d'Histoire de CAUVALDOR souhaite étendre l'opération de signalétique et apposer sur les églises du territoire des panneaux retraçant l'histoire de l'édifice. Actuellement 63 communes du Pays d'Art et d'Histoire en possèdent. Il est souhaité que les communes récemment intégrées en soient pourvues. En complément, les horaires d'ouverture au public seront indiqués.

M. le Maire a informé le service concerné que l'église était actuellement fermée car il ne souhaitait pas laisser l'entrée libre de l'édifice. Aucun habitant de la commune n'était dépositaire de la clé, ce qui aurait impliqué une astreinte à cette personne. Il est proposé de prévoir ultérieurement une plaque avec les horaires si, un jour, des horaires d'ouverture sont définis.

Le Conseil Municipal est en accord avec ce point de vue.

Présentation des restes à réaliser de l'exercice comptable 2019 :

En investissement, il reste à réaliser la réserve incendie, pour 13 642,99 €, solder les dépenses liées à l'adressage communal (3 502,09 €), et la réhabilitation du plafond de la mairie en panneaux « coupe-feu » pour 6 500,00 €. Celle-ci n'a pas pu être engagée car des infiltrations d'eau dans le plafond ont retardé l'exécution. Les autres programmes seront clos pour la plupart. Pour information, les dépenses et recettes de fonctionnement prévues au budget ont été respectées.

Point sur l'organisation et le déroulement des élections municipales :

Comme il avait été annoncé en séance lors du dernier Conseil Municipal, Couzou ne compte plus que 92 habitants suivant les relevés de l'INSEE. La Commune ne comptera donc plus que 7 élus au lieu de 11 actuellement. Pour faire acte de candidature, il est nécessaire, de déposer le CERFA n°14996*03 (téléchargeable sur internet) à la Sous-Préfecture de Gourdon. Pour le 1^{er} tour, le dépôt des candidatures se fera du lundi 10 au jeudi 27 février 2020. Pour le second tour, du lundi 16 au mardi 17 mars 2020.

La loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice a abrogé l'article L.5 du code électoral. Les personnes en tutelle peuvent exercer leur droit de vote de manière inconditionnelle.

En outre, le décret n°2019-1494 du 27 décembre 2019 portant modification du code électoral et applicable aux prochaines élections municipales procède à diverses modifications du code électoral qui seront applicables aux élections du 15 et 22 mars 2020. Il prévoit notamment la possibilité d'obtenir une attestation d'inscription par le biais de la télé-procédure d'interrogation de la situation électorale (ISE) ;

La loi 2019-1269 du 2 décembre 2019 visant à clarifier diverses dispositions du droit électoral a introduit la possibilité dans les communes de moins de 500 habitants que le Conseil Municipal puisse être réputé complet lorsque 5 conseillers municipaux au moins ont été élus au second tour dans les communes de moins de 100 habitants (au lieu de 7) et au moins 9 dans les communes entre 100 et 499 habitants (au lieu de 11, article L. 2121-2-1 du code général des collectivités territoriales).

Les textes complets sont à disposition à la Mairie.

Infos diverses

Dans le cadre du déploiement des Maisons France Service, la Communauté de communes a décidé de renforcer les services de proximité avec la mise en place d'un bus itinérant. Une réunion des communes situées à plus de 10 km du bourg centre (Gramat) se tiendra à Thégra. La périodicité des rendez-vous dans les communes sera évoquée.

Randonnées : la Fédération Française de Randonnée Pédestre organise un parcours « **les 46 km sur le GR46** » le 26 avril 2020. Les 4 et 5 avril, **l'ultra trail Causses et Vallées de la Dordogne** passera par Couzou. Le 2 mai, **l'Angélus trail** démarrera de notre commune sur le couderc.

Travaux en cours : la restauration des vitraux suit son cours, les travaux de terrassement pour la pose de la bâche incendie ont commencé (une traversée de la route sera nécessaire pour raccorder la réserve au réseau, mais sans interdiction de circuler). L'ensemble des poteaux indicateurs et les plaques de rues sont en place depuis la fin 2019 : tout le monde est invité à retirer en Mairie sa plaque numérotée à installer. Charge à chacun d'informer l'ensemble des administrations, fournisseurs, opérateurs... La DGFIP et l'INSEE ont déjà intégré le changement, l'IGN et La Poste ne vont pas tarder.

Des livres ont été donnés à la Mairie en vue de créer une bibliothèque municipale (d'autres sont déposés pour la boîte à livres extérieure). Il est nécessaire de les trier par catégorie tout en vérifiant l'état de conservation. Compte tenu de la quantité déposée M. le Maire demande que ce travail soit fait en commun. Une date sera prochainement proposée.

M. le Maire est informé du départ du Préfet du Lot.

Le Comité Syndical du SYMICTOM du Pays de Gourdon a lieu le 11 février à 9h30 au Vigan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

La date du 27 février est retenue pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le compte administratif 2019 sera voté à cette occasion.